### COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----

Séance du 20 décembre 2013 (convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, MIle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis. M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. JOANDET Franck, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle. M. LOTHAIRE Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel. M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime. Mme NOEL Marie-Claude. M. MOGA Alain. Mme PARCELIER Muriel. M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05 Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05

M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30

Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15

M. GAUTE Jean-Michel a M. GAUZERE Jean-Marc a partir de 12 h 15 M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00

M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15

M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude

M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain

M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05

M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre

Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice

M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10

M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h 50

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20 Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15 Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan

M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10 M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00 MIIe DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25

M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck

M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude

M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25

M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic

M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques

M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00

M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15 Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### **EXCUSES:**

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

## DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 20 décembre 2013

PÔLE DYNAMIQUES URBAINES **Direction du foncier** 

N° 2013/0995

# BORDEAUX - Terrain rue Jean Vaquier cadastré SN 6 pour une contenance de 57 m² - Cession à titre gratuit à l'OPH Aquitanis - Décision

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'OPH Aquitanis (Pôle Habitats Spécifiques) projette d'aménager un terrain nu lui appartenant, sis rue Jean Vaquier à Bordeaux, cadastré SN7 pour une contenance de 376 m², en vue de reloger une famille sans domicile fixe.

Le projet ainsi étudié, qui a fait l'objet d'un accord de principe de la Ville de Bordeaux, permettrait d'offrir à cette famille un lieu de vie aménagé a minima (eau, électricité, sanitaires) lui évitant de continuer son errance dans le quartier.

Pour la mise en œuvre de cet aménagement Aquitanis a besoin de compléter sa parcelle par une emprise de l'ordre de 57 m², actuellement cadastrée SN 6, appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce terrain en nature de friche, situé entre la propriété communautaire et la rue Jean Vaquier n'est plus d'aucune utilité à notre Administration car il constitue un délaissé non constructible de l'opération d'alignement de la rue Jean Vaquier.

En accord avec Aquitanis et en considération de son bilan opérationnel prévisionnel ce petit foncier, estimé par France Domaine à 6 720 euros pourrait lui être cédé à titre gratuit.

Il apparaît en effet sans intérêt pour notre Etablissement de conserver un tel bien et d'en assurer périodiquement l'entretien.

Cette transaction s'analyserait donc comme un transfert de charges au bénéfice de l'acquéreur.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### Le Conseil de Communauté,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 **VU** l'avis de France Domaine du 9 août 2013 (n° 2013-063V1923 NB)

# ENTENDU le rapport de présentation

### **CONSIDERANT**

L'intérêt pour l'OPH Aquitanis de maîtriser à titre gratuit cette parcelle communautaire de 57 m² contigüe de son projet d'aménagement à caractère très social et l'intérêt pour notre Etablissement de se dessaisir d'un délaissé d'opération constituant une charge foncière.

### **DECIDE**

<u>Article 1</u>: la cession à titre gratuit à l'OPH Aquitanis dont le siège social est situé 1 avenue André Reinson à Bordeaux de la parcelle de terrain nu en l'état située rue Jean Vaquier à Bordeaux, cadastrée SN 6 pour une contenance de 57 m².

<u>Article 2</u>: Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents afférents à ce dossier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 JANVIER 2014

**PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2014** 

M. JEAN TOUZEAU